

LES PAIEMENTS ÉLECTRONIQUES DANS L'UE

Révision de la deuxième directive sur les services de paiement

Juin 2023

LE PAYSAGE DES PAIEMENTS ÉLECTRONIQUES



Un élément essentiel de l'économie : les paiements électroniques dans l'UE se sont chiffrés à 240 000 milliards € en 2021 (contre 184 200 milliards € en 2017).

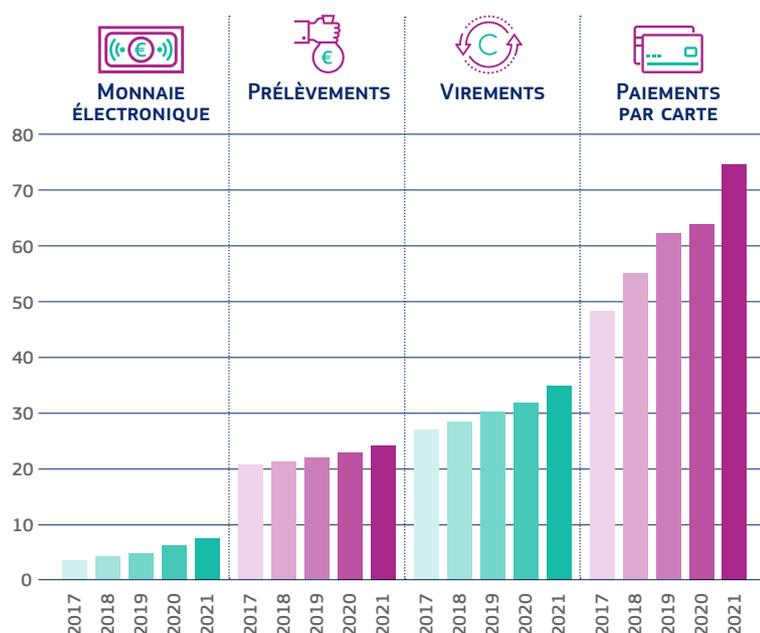


La PSD2 (deuxième directive sur les services de paiement) est le cadre législatif de l'UE pour tous les paiements électroniques, en € et dans d'autres monnaies. Elle contient des règles sur **la protection des consommateurs, la sécurité des transactions, et l'agrément et la surveillance des prestataires de services de paiement (PSP)**.



La PSD2 doit être mise à jour, compte tenu de **l'évolution du marché** (nouvelles formes de fraude, nouveaux acteurs/prestataires de services de paiement) et **des innovations** (paiements sans contact, codes QR, banque ouverte) survenues depuis 2015.

Nombre de paiements sans espèces effectués dans l'UE entre 2017 et 2021 (en milliards)



DE NOUVELLES MESURES POUR RÉDUIRE LA FRAUDE



L'authentification forte du client* (AFC), instaurée par la PSD2, a déjà beaucoup contribué à réduire la fraude. La valeur moyenne des transactions frauduleuses dans l'UE a diminué de près de 50 % entre 2020 et 2021 pour les prestataires de services de paiement par carte.

* *mécanisme exigeant une authentification de sécurité telle que l'authentification en deux étapes pour la connexion/le paiement*



Mais de **nouveaux types de fraude** apparaissent constamment, par exemple la manipulation sociale, dans laquelle le fraudeur piège la victime en l'amenant à autoriser un paiement en sa faveur.

LA PROPOSITION DE RÉVISION DE LA DIRECTIVE SUR LES SERVICES DE PAIEMENT ET DE NOUVEAU RÈGLEMENT SUR LES SERVICES DE PAIEMENT PRÉVOIT DE:

METTRE

largement à disposition un service permettant de vérifier la concordance entre le nom du bénéficiaire et le numéro de compte bancaire, avant confirmation du virement

DONNER

aux victimes de fraude le droit à un remboursement de la part de leur banque ou d'un autre prestataire de services de paiement, dans des certaines circonstances

AIDER

les banques et les autres prestataires de services de paiement à coopérer dans la lutte contre la fraude en partageant davantage d'informations

CONTRAINDRE

les banques à sensibiliser davantage leurs clients aux risques de fraude

MESURES POUR AMÉLIORER L'EXPÉRIENCE DE PAIEMENT DES CONSOMMATEURS



Authentification forte du client plus accessible pour les personnes atteintes d'un handicap ou connaissant d'autres difficultés



Plus de transparence concernant certains paiements (vue d'ensemble des frais de retrait aux distributeurs automatiques de billets, estimation des frais de paiement hors UE)



Meilleure disponibilité des espèces (dans les magasins sans achat, plus de facilités offertes aux prestataires de distributeurs automatiques indépendants)

MESURES DE SOUTIEN AUX SOCIÉTÉS DE TECHNOLOGIE FINANCIÈRE

- **AMÉLIORATION** du fonctionnement de la banque ouverte, pour une offre plus efficiente de services de paiement innovants.
- **CONCURRENCE PLUS ÉQUITABLE** entre les banques et les plus de 1000 prestataires de services de paiement non bancaires, ce qui devrait faire baisser les prix.
- **RATIONALISATION DES RÈGLES**, avec simplification des procédures administratives, pour quelque 270 établissements de monnaie électronique et 800 établissements de paiement.
- **AMÉLIORATION ET PLUS GRANDE HARMONISATION** de la mise en œuvre des règles et du contrôle de leur application.

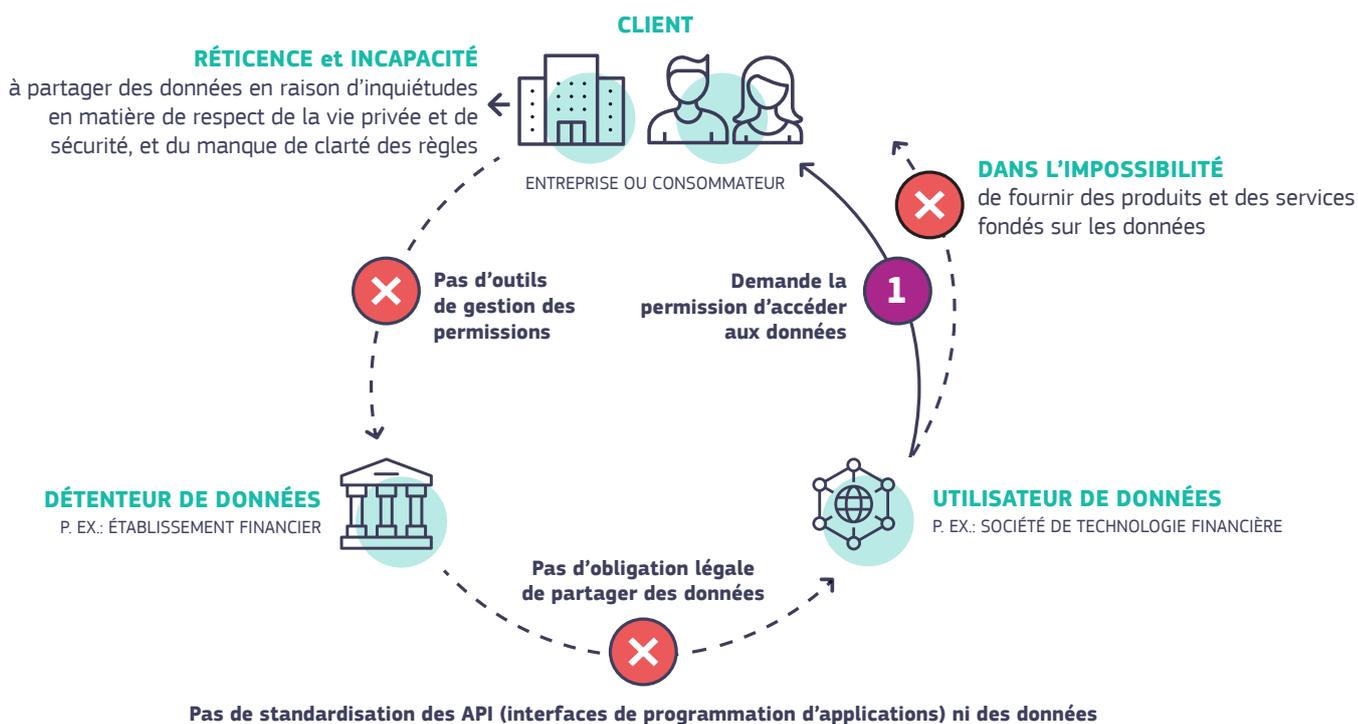


Commission européenne

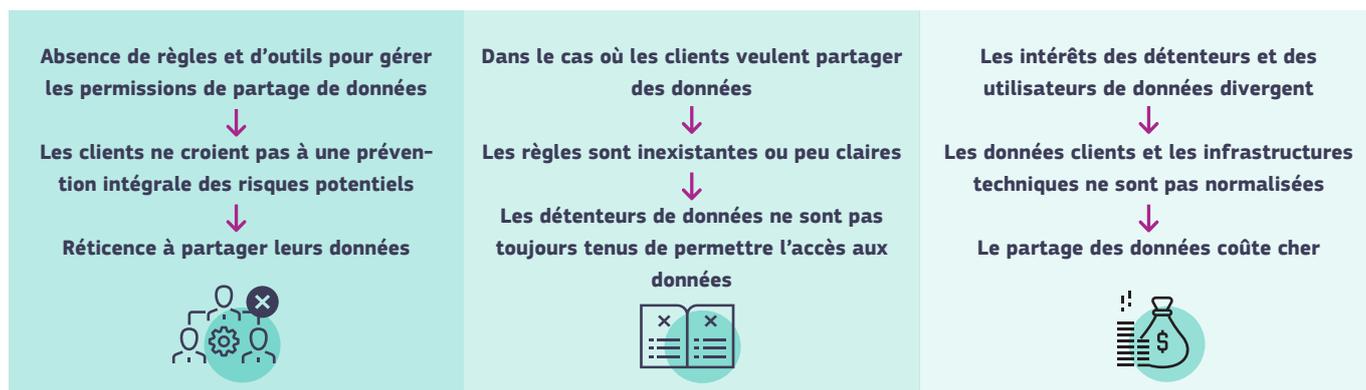
CADRE POUR L'ACCÈS AUX DONNÉES FINANCIÈRES

Juin 2023

AUJOURD'HUI: PROBLÈMES DANS LE PROCESSUS ACTUEL DE CIRCULATION DES DONNÉES DANS LE SECTEUR FINANCIER

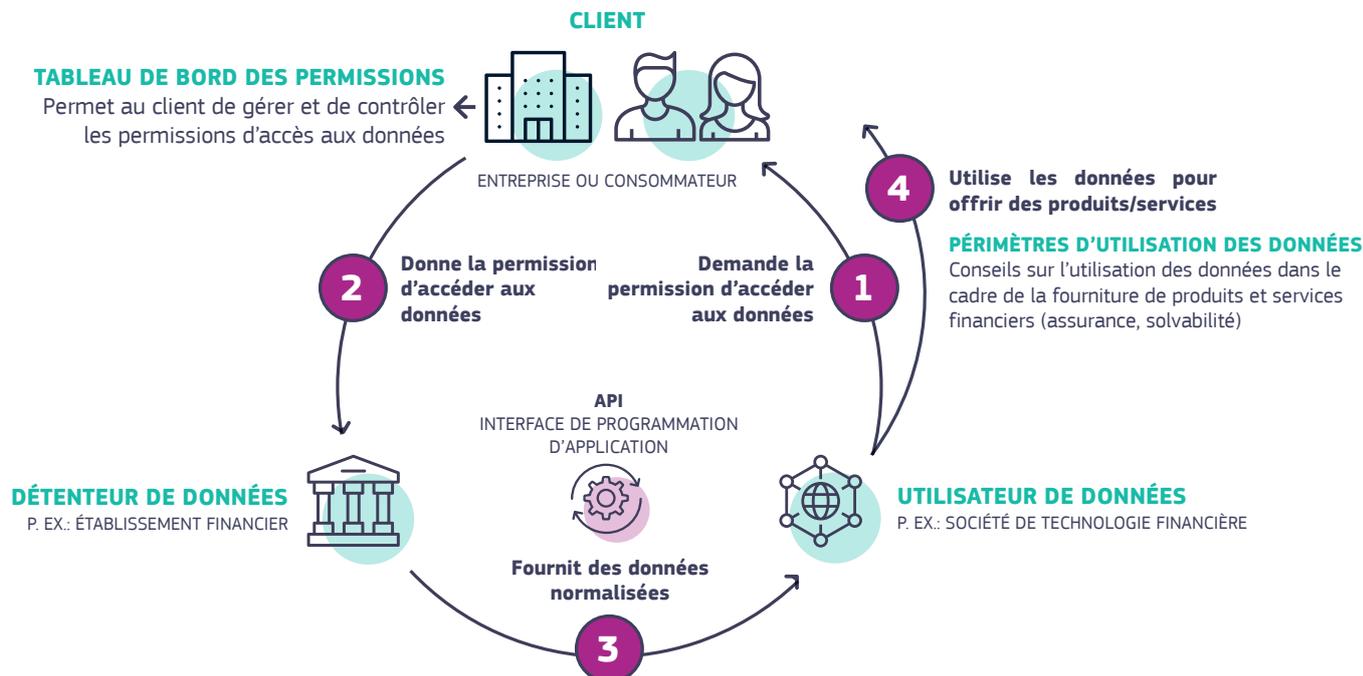


POURQUOI L'ACCÈS AUX DONNÉES EST-IL LIMITÉ?



OBJECTIFS DE LA PROPOSITION

L'AVENIR: FLUX DES DONNÉES CLIENTS APRÈS MISE EN ŒUVRE DU CADRE POUR L'ACCÈS AUX DONNÉES FINANCIÈRES



AVANTAGES



CLIENTS

Plus de transparence et contrôle accru sur le partage de leurs données

Confiance renforcée dans le partage des données

Choix de services financiers plus innovants et moins chers



UTILISATEURS DE DONNÉES

Un accès accru aux ensembles clés de données clients stimulerait l'innovation

Possibilités de nouveaux services et flux de revenus

EXEMPLES DE SERVICES INNOVANTS DONT LES CLIENTS POURRAIENT BÉNÉFICIER



MEILLEURE GESTION DES FINANCES D'AVANTAGE PERSONNALISÉS

Grâce à un regroupement de toutes les données financières à caractère personnel dans un **tableau de bord unique**

EXEMPLE

Alertes de dépassement et recommandations de produits à taux d'intérêt inférieur



PERMETTRE AUX PME D'ACCÉDER À UN ÉVENTAIL PLUS LARGE DE SERVICES ET PRODUITS FINANCIERS

EXEMPLE

Simplification des procédures de demande de prêt

ÉLÉMENTS DU CADRE POUR L'ACCÈS AUX DONNÉES FINANCIÈRES (FIDA)

